

■ **Claude Crottaz**, à Bussigny-près-Lausanne, en faillite, transport de personnes et de marchandises (FOSC du 14.06.2001, p. 4473). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 2914 du 18.03.2004
(02183666 / CH-550.0.034.184-4)